

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR LE PERSONNEL

Ordre du jour

1. Introduction et approbation de l'ordre du jour.
2. Mise à jour sur le Comité consultatif national des ressources humaines maritimes (RHDCC).
3. Le point sur la santé et la sécurité au travail en milieu maritime (Bruno Duguay, TC) :
 - Entrée en vigueur (juillet 2010).
 - Violence en milieu de travail/mise en œuvre d'un programme de prévention des risques.
 - ASS-TC-RHDCC réponse conjointe aux questions relevant de la violence en milieu de travail.
4. *Règlement sur le personnel maritime* – sommaire des politiques. (Naim Nazha, TC)
5. Le point sur la Convention STCW et le Code STCW – Chapitres I, II, III, V, VI et VII. (Naim Nazha, TC)
6. Autres questions/présentations des intervenants :
 - Le point sur l'état d'avancement de la réponse à la liste de surveillance du BST, manifestes des passagers (*Règlement sur les exercices d'embarcation et d'incendie*) (Darren Johnson, BC Ferries).
 - Revue du processus d'approbation à bord – programme de formation – Capitaine, avec restrictions et Premier officier de pont, avec restrictions (bâtiment de plus de 60 tonneaux de jauge brute et bâtiment de moins de 60 tonneaux de jauge brute (Mary Actinbonte, Bytowne Brigantine).
 - Le point sur les pièces d'identité des gens de mer (PIGM) (Joanne Laviolette, TC).
 - Exposé sur la discussion préliminaire concernant une assurance obligatoire pour les bâtiments transportant des passagers (Elizabeth Bertrand, TC).
 - Présentation concernant la formation sur la compétence du conducteur de petit bâtiment (Dominic Dugré, Fédération canadienne des associations de pourvoiries).
 - Exposé sur l'acquisition des compétences interculturelles pour les professionnels maritimes par l'éducation et la formation (Capitaine Jim Parsons, Marine Institute).
 - Présentation de Virtual Marine Technology – Résultats des recherches sur l'essai du simulateur d'embarcations de sauvetage.
7. Liste provisoire des points à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCMC.

La réunion du Comité permanent présidée par Naim Nazha, Transports Canada, a lieu le mardi 2 novembre 2010.

1. INTRODUCTION ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Plusieurs points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Le point sur les pièces d'identité des gens de mer (PIGM) (Joanne Laviolette, TC).
- Exposé sur la discussion préliminaire concernant une assurance obligatoire pour les bâtiments transportant des passagers (Elizabeth Bertrand, TC).
- Présentation concernant la formation sur la compétence du conducteur de petit bâtiment (Dominic Dugré, Fédération canadienne des associations de pourvoiries).

- Exposé sur l'acquisition des compétences interculturelles pour les professionnels maritimes par l'éducation et la formation (Capitaine Jim Parsons, Marine Institute).
- Présentation de Virtual Marine Technology – Résultats des recherches sur l'essai du simulateur d'embarcations de sauvetage.

Le Comité adopte les modifications et l'ordre du jour.

2. MISE À JOUR SUR LE COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DES RESSOURCES HUMAINES MARITIMES (RHDCC)

Andreas Hofstaetter, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), fait brièvement le point sur le Comité consultatif national des ressources humaines (marine). Andreas Hofstaetter décrit le travail du Ministère visant à établir et à maintenir un secrétariat et des fonds réservés aux projets de développement des compétences dans le secteur maritime.

Andreas était censé faire le point sur les progrès de RHDCC à l'égard de cette initiative, mais signale que RHDCC subit présentement un examen et ne peut donc pas appuyer le secteur maritime à ce moment. RHDCC ne sera pas en mesure de poursuivre cette initiative avant que l'examen se termine, soit en février 2011.

3. LE POINT SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN MILIEU MARITIME

Bruno Duguay, Transports Canada, fait le point sur le *Règlement sur la santé et la sécurité en milieu maritime*. Il explique que le nouveau Règlement, entré en vigueur le 3 juin 2010, remplace le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (navires)* publié en 1987. Le nouveau Règlement met en pratique de nouvelles composantes de la réglementation comme l'initiative de prévention de la violence dans le milieu de travail, un programme de prévention de l'usage de drogues, ainsi que de nombreux changements qui découlent de la Convention du travail maritime de 2006.

Un Bulletin de la sécurité des navires sera publié plus tard, cet automne, sur cette question.

4. RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME – SOMMAIRE DES POLITIQUES

Naim Nazha présente un point d'information concernant le sommaire des politiques liées au *Règlement sur le personnel maritime*. Récemment, seulement une politique, liée à la certification des navires de pêche, a été adoptée. Transports Canada publiera bientôt un Bulletin de la sécurité des navires concernant les bateaux de pêche, dont la jauge brute est inférieure à 15 tonnes, qui sont exploités en deçà de 50 milles marins. La politique a été présentée au Groupe de travail sur la sécurité des bateaux de pêche – Certification et formation.

5. LE POINT SUR LA CONVENTION STCW ET LE CODE STCW – CHAPITRES I, II, III, V, VI ET VII

D'importantes révisions à la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance de brevets et de veille (Convention STCW), et au Code qui lui est associé ont été adoptées, lors de la conférence diplomatique de Manille, aux Philippines. La conférence diplomatique STCW a eu lieu du 21 au 25 juin sous les auspices de l'Organisation maritime internationale. Les amendements, connus sous le nom d'« amendements de Manille à la Convention et au code STCW », adoptés lors de la conférence diplomatique, garantiront que les normes internationales nécessaires seront en place pour la formation et la certification des marins qui travaillent sur des bateaux perfectionnés sur le plan technologique (de plus amples renseignements se trouvent dans la présentation de diapositives « Examen détaillé de la Convention STCW » affichée sur le site Web - <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/sraq-ccmc-menu-826.htm>)

Naim Nazha présente un exposé détaillé décrivant les amendements à l'annexe et aux deux codes associés à la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance de brevets et de veille (STCW 95). Il souligne l'impact potentiel pour les intervenants et les possibles modifications requises au *Règlement sur le personnel maritime*. Des copies des amendements de Manille sont mises à la disposition des participants.

6. AUTRES QUESTIONS/PRÉSENTATIONS DES INTERVENANTS

Le point sur l'état d'avancement de la réponse à la liste de surveillance du BST, manifestes des passagers (*Règlement sur les exercices d'embarcation et d'incendie*) (Darren Johnson, BC Ferries)

Darren Johnson, BC Ferries, demande une mise à jour sur la Liste de surveillance du BST, manifestes des passagers et quelles sont les mesures, le cas échéant, que Transports Canada envisage dans la préparation de la réglementation liée au *Règlement sur les exercices d'embarcation et d'incendie*.

Transports Canada a présenté le *Règlement sur les exercices d'embarcation et d'incendie* et aucune autre mesure n'est requise à l'égard de cette question.

Revue du processus d'approbation à bord – programme de formation – Capitaine, avec restrictions et Premier officier de pont, avec restrictions (bâtiment de plus de 60 tonneaux de jauge brute et bâtiment de moins de 60 tonneaux de jauge brute) (Mary Actinbonte, Bytowne Brigantine)

Mary Actinbonte, Bytowne Brigantine, cherche à savoir comment ils pourraient travailler ensemble avec Transports Canada en vue de mettre en place un processus d'approbation à bord pour la formation visant l'obtention des certificats de compétence Capitaine, avec restrictions et Premier officier de pont, avec restrictions, et de le faire approuver pour la saison à venir. On l'informe que Transports Canada élaborera une norme à l'égard de cette question et travaillera en partenariat avec les intervenants concernés afin de réaliser le travail préparatoire.

Le point sur les pièces d'identité des gens de mer (PIGM) (Joanne Laviolette, TC)

Joanne Laviolette, Transports Canada, fait le point concernant la convention sur les pièces d'identité des gens de mer, C-185. La convention C-185 prévoit des PIGM modernisées qui rehausseront la sûreté maritime tout en facilitant les permissions à terre et le mouvement professionnel des gens de mer. En prévision de l'éventuelle ratification de la convention C-185, la Sécurité maritime mettra en œuvre une mesure temporaire pour la délivrance et la vérification des PIGM à l'aide d'un formulaire de consentement. Des exemplaires du formulaire de consentement sont mis à la disposition de tous les participants, aux fins d'examen et de commentaires.

Transports Canada prendra cette mesure temporaire, mais a reçu l'appui des participants présents à l'égard de la mise en œuvre d'un règlement pour la délivrance des PIGM en vertu de la convention C-185 de l'Organisation internationale du Travail.

Exposé sur la discussion préliminaire concernant une assurance obligatoire pour les bâtiments transportant des passagers (Elisabeth Bertrand, TC)

Elisabeth Bertrand, Transports Canada, présente un exposé détaillé sur une assurance de responsabilité civile et l'industrie maritime. Elle prône la nécessité que les exploitants agréés au Canada obtiennent une assurance pour les bâtiments transportant des passagers. Son équipe dirige présentement un processus de recherche des faits pour discerner quels exploitants ont une assurance, quelle est la population de leurs bâtiments, et quelles sont les primes d'assurance qu'ils paient pour couvrir le nombre de passagers qu'ils transportent. D'après l'engagement ministériel visant à présenter un règlement concernant une assurance obligatoire, Elisabeth Bertrand souligne que le règlement sur l'assurance obligatoire s'appliquerait uniquement aux bâtiments commerciaux et publics qui se consacrent au transport des passagers au Canada et non aux activités de tourisme d'aventure (aux termes du paragraphe 37.1(1) de la *Loi de 2009 sur la responsabilité en matière maritime*) et aux bâtiments à passagers seulement utilisés pour le transport international.

Présentation concernant la formation sur la compétence du conducteur de petit bâtiment (Dominic Dugré, Fédération canadienne des associations de pourvoiries)

Le coprésident du Conseil consultatif régional sur la navigation du Québec, Michel Boulianne, soumet une lettre au nom de la Fédération canadienne des associations de pourvoiries au sujet de la certification de ses membres au cours Compétence du conducteur de petit bâtiment (CCEP), à ses installations de formation. Il soutient qu'en raison de problèmes d'accessibilité, il est difficile de qualifier ses membres pour cette certification et que la certification donnant droit à la carte de conducteur d'embarcation de plaisance (PCOC) est plus appropriée pour ses exploitants qui naviguent près des eaux peu profondes. Naim Nazha répond en soulignant que le cours n'a pas à provenir d'une école et que la Fédération pourrait préparer un cours CCEP, conformément au syllabus décrit dans le TP 14692. Ce cours devra ensuite être soumis à l'approbation de TC, accompagné d'une liste des instructeurs que la Fédération souhaite faire approuver.

Exposé sur l'acquisition des compétences interculturelles pour les professionnels maritimes par l'éducation et la formation (Capitaine Jim Parsons, Marine Institute)

Le capitaine Jim Parsons présente le projet de recherche du Marine Institute sur l'acquisition des compétences interculturelles pour les professionnels maritimes par l'éducation et la formation. Le projet a pour objet d'évaluer l'état actuel de la formation interculturelle dans les systèmes d'éducation et d'instruction maritimes et d'identifier les lacunes, les besoins ainsi que les défis à relever dans l'éducation maritime.

En ce qui touche l'un des quatre grands projets de renforcement des capacités maritimes financé par l'Association internationale des universités maritimes (IAMU), le capitaine Jim Parson présente les constatations de la phase I de l'étude. Il conclut que les compétences interculturelles peuvent être difficiles à mesurer; qu'il n'y a pas d'exigence obligatoire visant le projet; que les simulations, jeux de rôle, études de cas, séminaires et ateliers sont perçus comme des outils éducatifs adéquats, et qu'il faudrait mettre en œuvre le projet graduellement, selon différents niveaux, en commençant par une sensibilisation culturelle, puis ensuite viser de façon plus précise à répondre aux besoins de la profession maritime. La prochaine étape dans le projet de recherche est de concevoir un plan d'étude et le contenu de la formation sur les compétences interculturelles.

Présentation de Virtual Marine Technology – Résultats des recherches sur l'essai du simulateur d'embarcations de sauvetage

Virtual Marine Technology présente les conclusions de ses recherches visant des simulations de lancement de radeaux et d'embarcations de sauvetage conformes aux normes STCW. La présentation souligne dans quelle mesure les trois principaux composants du projet de Virtual Marine Technology – soit la ressemblance du modèle du simulateur à une embarcation de sauvetage réelle; le réalisme du sauvetage; la reproduction des conditions de mer agitée - montrent des résultats prometteurs.

Approuvé par :

Naim Nazha, Sécurité maritime, TC, président du Comité permanent